



RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA RETRAITE EN QUESTION : LÉGISLATIVES 2017

NOTRE COMBAT POUR LA DIGNITÉ

Les retraités aspirent à vivre dignement du fruit de leur travail par un juste retour de leurs cotisations. Or leur niveau de vie se détériore. Et les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes perdurent à l'occasion du passage à la retraite. Une attention particulière doit être portée prioritairement sur les pensions les plus basses et ceux des retraités qui basculent dans la pauvreté.

Usagers de biens et services de santé, les retraités veulent se voir garantir un accès aux soins pour tous. La désertification médicale et les dépassements d'honoraires sont insupportables. Les écueils au tiers payant généralisé et à l'accès à une complémentaire pour tous doivent être levés.

Le logement est une des priorités de la CFDT Retraités. Montant des loyers, adaptation des lieux, facture énergétique, le coût du logement dans le budget des ménages, que l'on soit locataire ou propriétaire, va croissant. Il est pourtant un élément structurant de la vie des retraités dans la société, pour leur permettre une vie sociale, un accès aux services de proximité et une anticipation des effets prévisibles de la perte d'autonomie.

Et la fracture numérique - en zone rurale, seuls 18 % des foyers sont connectés - qui s'installe crée une nouvelle inégalité sociale.

En dépit des améliorations législatives et de la prise de conscience de l'adaptation de la société au vieillissement, il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins de services et d'équipements pour celles et ceux qui aspirent à vivre à domicile - c'est la majorité - ou sont contraints ou consentants à la solution de la maison de retraite.

Sans démagogie, ni surenchère, la CFDT Retraités reste attachée à ses revendications. Pour que chacun et chacune voient partout reconnue leur dignité.

LA CFDT RETRAITÉS

LES RETRAITÉS : UNE CHANCE POUR LA SOCIÉTÉ !

Les retraités sont des acteurs essentiels pour un mieux vivre ensemble. Ils sont des citoyens à part entière et une richesse pour notre pays. Beaucoup font preuve de solidarité et d'engagement dans la société. Ils participent à la vie des associations, s'engagent dans la vie publique et la gestion des collectivités. Et chaque jour ils participent à la vie familiale. Cet investissement mérite que les retraités soient reconnus comme un atout, une chance, pour la société tout entière.



1

POUR L'AMÉLIORATION DU POUVOIR D'ACHAT

LES CONSTATS

LE NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS SE DÉTÉRIORE au fil du temps. Alors que le niveau de vie des salariés progresse en moyenne de 1 % par an, celui des retraités n'augmente pas. En 20 ans, l'écart de niveau de vie entre les salariés et les retraités atteint 22 % ! L'érosion du niveau de vie tant pour les retraites actuelles que les futurs retraités serait-elle programmée ? Aujourd'hui, la pension moyenne est de l'ordre de 1300 euros mensuels. Un retraité qui perçoit cette somme se retrouvera dans 25 ans sous le seuil de pauvreté !

URGENCE POUR LES BASSES PENSIONS. Le montant moyen de retraite est actuellement de l'ordre de 83,5% du Smic pour les salariés (génération née en 1953) ayant cotisé sur une carrière complète. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), le taux de remplacement à l'issue d'une carrière complète au Smic serait compris entre 80 et 82 % pour la génération née en 1963 et entre 70 et 78 % pour celle née en 1978. Ce taux de remplacement diminuera encore au fil des générations.

ET RETRAITÉ.E.S ET PAUVRES. Chez les retraité.e.s, les situations de pauvreté sont très souvent irrémédiables. 1,08 million d'entre elles se situent sous le seuil de pauvreté.

PENSIONS DE RÉVERSION. POUR COMPENSER L'INJUSTICE. Les dispositifs de réversion présentent de nombreuses disparités. Ils conduisent, selon les cas, à des pertes ou des gains de niveau de vie pour le conjoint survivant. La perte est maximale si ce conjoint ne dispose que de faibles droits propres. De plus ils ne permettent pas de prendre en compte les évolutions sociétales et les différentes conjugalités.

POUR UNE FISCALITÉ ÉQUITABLE. Report de la date de revalorisation des pensions du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre, fiscalisation des bonifications de pension pour trois enfants et plus, suppression de la demi-part pour les personnes seules... Au cours de ces dernières années, le pouvoir d'achat des retraités a été diversement, mais durablement affecté par une accumulation de mesures fiscales et structurelles. Tous impôts confondus, le taux d'imposition des 500 000 Français les plus riches est de 35% contre près de 45% pour les 50% des plus modestes !

NOS PROPOSITIONS

La CFDT Retraités revendique :

- une indexation des pensions sur les salaires ;
- le versement des pensions du régime général de sécurité sociale au 1^{er} du mois au lieu du 9 actuellement ;
- une augmentation substantielle du minimum contributif ;
- une pension minimale totale et pour une carrière complète, égale au Smic net ;
- la création d'un panier de services minimum et la revalorisation de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, avec des revalorisations nécessaires sur le salaire moyen plutôt que sur les prix ;
- l'amélioration des pensions de réversion des conjoints survivants ayant de faibles revenus ;
- un système fiscal plus juste et plus progressif, qui mette à contribution les citoyens à hauteur de leurs capacités contributives et réhabilite un impôt citoyen. Le critère du revenu reste le critère plus équitable.

2

POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS HOMMES-FEMMES À LA RETRAITE

LES CONSTATS

La retraite illustre, sans concession, **LES INÉGALITÉS QUE SUBISSENT LES FEMMES** dans toutes les sphères de la société et qui s'accroissent à la retraite. Des salaires plus faibles, une plus grande précarité dans l'emploi, une moindre présence sur le marché du travail, liée entre autres à leur rôle encore dominant dans les tâches domestiques et les soins aux enfants, ne leur permettent d'atteindre que des niveaux de retraite limités par rapport aux hommes. Pour égaliser les droits à pension entre hommes et femmes, les politiques publiques de promotion de l'activité et des salaires des femmes doivent être renforcées.

NOS PROPOSITIONS

La CFDT Retraités demande qu'une prestation forfaitaire soit versée dès le premier enfant. Il faut améliorer le dispositif de l'assurance vieillesse des parents au foyer par l'élargissement de l'assiette actuelle et par l'acquisition de droits à retraite obligatoire complémentaire.

POUR L'ACCÈS AUX SOINS

LES CONSTATS

LES DÉLAIS DE CONSULTATION S'ALLONGENT. Les déserts médicaux se multiplient. La démographie médicale et les possibilités d'accès aux soins sont très différentes selon les bassins de vie. Dans certains lieux, l'accès à un généraliste devient difficile. Et le délai moyen d'obtention d'un rendez-vous chez un médecin spécialiste libéral est passé de 48 à 61 jours en cinq ans. Quant aux ophtalmologistes, il faut attendre en moyenne 117 jours en 2017 pour obtenir une consultation.

LE COÛT DE LA SANTÉ AUGMENTE POUR L'USAGER. Une partie des médecins, jugeant que leurs honoraires n'ont pas été suffisamment réévalués, s'opposent à toute initiative pour améliorer l'organisation des soins dans le pays. Ils développent une pratique de dépassements d'honoraires souvent très élevés. En outre, prothèses dentaires et auditives, équipement optique sont devenus souvent inaccessibles pour beaucoup... Les renoncements aux soins progressent.

TIERS PAYANT : les mutuelles s'entendent. Des médecins résistent. En général, lorsqu'on consulte un professionnel de santé, on le règle immédiatement. L'assurance maladie (et votre complémentaire santé si vous en avez une) vous rembourse ensuite les frais engagés en totalité ou en partie (après transmission de la feuille de soins). La généralisation progressive du tiers payant est programmée d'ici à la fin de l'année 2017. Une majorité de syndicats de médecins libéraux sont farouchement opposés à cette mesure, synonyme selon eux de nouvelles contraintes administratives ou de problèmes de paiement avec les organismes complémentaires. Certains appellent même à la boycotter. Pour permettre aux médecins libéraux d'appliquer le tiers payant généralisé les complémentaires santé ont pourtant ouvert un portail internet regroupant plus d'une centaine d'organismes.

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES RETRAITÉS. En partant à la retraite, les personnes découvrent que leur couverture complémentaire santé va leur coûter très cher. Cela peut aller parfois jusqu'à trois fois le prix qu'elles supportaient en activité. Il faut que les retraités puissent bénéficier d'une réduction du coût de leur couverture complémentaire santé.

NOS PROPOSITIONS

Pour permettre à chacun d'accéder à des soins de qualité pour tous et partout, la CFDT Retraités soutient les initiatives visant à une meilleure répartition des médecins sur le territoire ainsi qu'à une plus grande coopération entre les professionnels de santé, médicaux et paramédicaux en particulier par l'implantation et le développement des maisons de santé.

La CFDT Retraités refuse les dépassements d'honoraires, source d'inégalité et d'exclusion. Elle s'oppose également au transfert de charges du régime de base vers le système complémentaire santé. Elle revendique une meilleure prise en charge des frais dans l'optique, le dentaire et l'audition.

Consciente du service que représente pour les malades la mise en place du tiers payant, elle s'attache à dénoncer tous les refus abusifs jusqu'à ce que le tiers payant devienne obligatoire pour l'ensemble du système médical.

La CFDT Retraités revendique la mise en place d'un dispositif pour faciliter l'accès à une complémentaire santé à un meilleur prix et sur des critères de qualité pour l'ensemble des retraités.

POUR UNE VRAIE PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

LES CONSTATS

PERTE D'AUTONOMIE : UN CHANTIER À POURSUIVRE. Présentée comme une urgence, la perte d'autonomie doit être absolument intégrée dans l'agenda politique. Il s'agit là d'un problème humain, lourd à gérer pour les familles. Il faut trouver les modalités pratiques de la participation au coût de la dépendance.

L'ISOLEMENT DES PROCHES AIDANTS. Selon l'enquête de la CFDT Retraités, les proches aidants souhaitent une meilleure coopération entre les personnes aidées, leurs aidants et l'ensemble des intervenants professionnels. Ils demandent une augmentation de l'Apa, davantage de places en structure de jour pour la personne aidée, la reconnaissance effective du droit au répit et l'accès aux congés de proche aidant prévus dans la loi de 2015 pour les aidants en activité professionnelle...

NOS PROPOSITIONS

La CFDT Retraités qui a largement participé à la consultation sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement (Décembre 2015) reste en attente de plusieurs avancées. Les politiques de la vieillesse doivent considérer la question sous l'angle humain et solidaire.

D'une façon générale il est nécessaire de :

- revoir la grille AGGIR qui détermine le niveau de dépendance ;



- faciliter la mise en place des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) ;
- améliorer l'accès dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les restes à charge sont trop importants. La qualité est insuffisante par manque de crédits. La maltraitance passive s'y installe de plus en plus faute de personnel. De nombreuses maisons de retraite du secteur privé ne sont pas habilitées pour l'aide sociale à l'hébergement. La CFDT Retraités porte également un regard attentif aux personnels qui interviennent près des personnes âgées en perte d'autonomie, tant à domicile qu'en établissement.

Le financement de la perte d'autonomie reste une question non résolue. Les retraités y participent par la Casa (Contribution additionnelle de solidarité pour l'Autonomie). Les personnes en perte d'autonomie vont augmenter en même temps que l'âge. La CFDT Retraités continue de revendiquer une contribution solidaire et universelle.

La CFDT Retraités n'accepte pas que certains départements, en difficultés financières, consacrent les budgets affectés à la perte d'autonomie à d'autres dépenses sociales.

Le droit européen doit également progresser. La CFDT Retraités est membre de la Fédération européenne des retraités et personnes âgées (Ferpa). Celle-ci a réaffirmé sa volonté de soumettre à la commission de l'Union européenne une proposition de texte d'initiative citoyenne européenne (ICE) sur le sujet de la perte d'autonomie (droit aux soins tout au long de la vie).

POUR UN VIVRE ENSEMBLE EN SOCIÉTÉ

LES CONSTATS

L'INTERGÉNÉRATIONNEL AUSSI DANS LES CADRES ET MODES DE VIE. Les retraités ont de nombreuses raisons de considérer leur horizon à 20 ans. Ils disposent d'une richesse aujourd'hui rare : le temps. Ils jouent donc un rôle important dans le tissu social des territoires. Pour faciliter la mixité générationnelle, ils veulent réfléchir sur les espaces publics qui permette aux générations de se côtoyer. Un lieu ouvert suppose des aménagements et des équipements qui conviennent à tous. Il est désormais indispensable de penser tous les transports et les équipements publics dans cette logique intergénérationnelle.

L'ENVIRONNEMENT POUR HÉRITAGE. La qualité de vie impose également que les retraités se préoccupent des enjeux environnementaux qui nous interrogent sur notre modèle de développement, sur la préservation de la biodiversité, sur nos choix personnels et leurs conséquences sur l'environnement. Dans le cadre d'une économie circulaire, on peut vivre mieux avec moins. Et zéro déchet !

NOS PROPOSITIONS

Dans le cadre de son partenariat avec le Réseau francophone des villes amies des aînés, (RFVAA) la CFDT Retraités fixe des priorités pour que dans les territoires, on intègre les questions du vieillissement, pour progresser dans les villes et... dans les têtes en luttant contre la discrimination par l'âge. C'est aussi le sens de sa participation au comité national de la Semaine Bleue.

La CFDT Retraités amplifie ses efforts pour sensibiliser les retraités à des actions sur la réduction des gaz à effet de serre et la transition énergétique, en particulier sur l'isolation des lieux d'habitation.

POUR CONTACTER LA CFDT RETRAITÉS

Union confédérale des retraités CFDT, 49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19

Tél. : **01 56 41 55 20**

Courriel : **contact@retraites.cfdt.fr**

Site : **www.cfdt-retraites.fr**



**FORTE DE SES ADHÉRENTS, LA CFDT RETRAITÉS COMPTE
1134 UNIONS LOCALES. OÙ QUE VOUS SOYEZ, IL EXISTE UNE ÉQUIPE
DE LA CFDT RETRAITÉS PRÈS DE CHEZ VOUS !**

LA RETRAITE EN QUESTION : supplément à *Fil Bleu* n° 245 ■ Directrice de la publication : Dominique Fabre
■ Rédaction : CFDT Retraités ■ Impression : ETC Yvetot ■ N°CPPAP : 0520 S 05510 ■ Merci de ne pas jeter sur la voie publique.